

# sE<sup>R</sup> Infolettre



Volume 388  
février 2016  
Tél: 450-465-2523  
Fax: 450-465-8384  
[rtu-ser@rtu-ser.ca](mailto:rtu-ser@rtu-ser.ca)  
APEQ 800-361-9870

- ◇ Étudier, défendre et développer les intérêts économiques professionnels et sociaux des membres.
- ◇ Promouvoir la recherche et l'innovation en éducation



La semaine de relâche approche à grands pas. Prenez le temps d'en profiter en famille et de vous reposer pour affronter le reste de l'année!

## **CSST**

Février nous offre une météo en dents de scie alors de grâce, soyez prudents. S'il vous arrive un accident, inscrivez-le dans le cahier de la CSST, disponible au secrétariat de votre école. Si nécessaire, assurez-vous de consulter un médecin.

## **NÉGOCIATIONS**

Nous avons présentement une entente de principe et au moment d'écrire ces lignes, les textes sont en cours de rédaction. Tout devrait être terminé pour la fin de l'année scolaire. Le Front commun travaille encore avec le gouvernement pour régler des questions de rémunérations pour quelques autres groupes; je vous donnerai des nouvelles lorsque ce sera terminé.

## **FERMETURES D'ÉCOLES**

Lorsque la Commission scolaire décide de fermer une école à cause d'une tempête ou de toute autre cause qui empêche d'y tenir les activités usuelles, les enseignantes et enseignants n'ont pas à se présenter à l'école [article 5-11.11]. Cela signifie que si l'édifice est fermé aux élèves, il l'est également au personnel enseignant. Par contre, si la fermeture est décidée alors que les élèves sont à l'école, les enseignants doivent demeurer en poste jusqu'à ce que tous les élèves aient quitté.

## **DEMANDE DE CONGÉ**

**Ce sera bientôt le 1<sup>er</sup> mars: si vous souhaitez prendre un congé à temps plein, à temps partiel ou à traitement différé, vous devez faire parvenir votre formulaire de demande aux Ressources humaines très bientôt.**

## **C'EST LA SAISON DES IMPÔTS**

Cette année encore, vos feuillets T-4 seront disponibles en ligne.

## **COMPENSATION POUR DÉPASSEMENT DU MAXIMUM PAR GROUPE**

Les compensations qui sont dues devraient avoir été payées puisque la Commission scolaire avait jusqu'au 15 février pour le faire. Vous devriez aussi recevoir un document détaillant votre compensation. Dans le doute, vérifiez votre admissibilité auprès de votre administration.

## **C. de P.**

Comme au cours des années précédentes, les membres du personnel enseignant font un usage maximal de leur fonds de perfectionnement. Continuez la formation!

## **MUTATION – Comment un enseignant peut-il changer d'école?**

1. En faisant une demande de mutation volontaire auprès de la direction des Ressources humaines. Les demandes peuvent être déposées en tout temps, mais de préférence avant le 30 avril.
2. En échangeant temporairement son affectation avec un autre enseignant ou enseignante, avec l'accord des directions d'écoles et de la direction des Ressources humaines. Deux enseignants ou enseignantes peuvent changer de place pour une année, au bout de laquelle chacun reprend son poste dans son école. Ces demandes devraient être faites après le 1<sup>er</sup> juin.

## **ÉCHANGE DE POSTES**

Nous avons reçu des demandes d'enseignants et enseignantes d'autres commissions scolaires de Montréal, de l'Ouest de l'île et même de Québec, qui souhaitent travailler sur la Rive-Sud. Informez-vous à notre bureau pour obtenir les détails.

## **DÉPISTAGE À LA MATERNELLE**

Le dépistage est commencé et je vous rappelle qu'il devrait se faire durant votre temps de présence, et non sur votre heure de dîner ou votre période non attribuée.

## **ÉVALUATION**

La Commission scolaire fait de plus en plus d'évaluations. Malheureusement, cela ne contrevient pas à notre convention collective et par conséquent, la Commission scolaire peut évaluer tant qu'elle veut. Si vous êtes insatisfaits de votre évaluation, vous pouvez écrire une lettre justifiant vos raisons, et elle sera jointe à l'évaluation. Assurez-vous de faire suivre votre évaluation au Syndicat, de même que tout autre document pertinent.

N'oubliez pas que vous pouvez trouver des compléments d'information sur notre site. Prenez le temps d'aller y faire un tour :

[www.rtu-ser.ca](http://www.rtu-ser.ca)

En toute solidarité,

**Steven Le Sueur, président**

[www.rtu-ser.ca](http://www.rtu-ser.ca)

